

Numéro	CA/2022-03-18/02
Date d'affichage	01/04/2022
Date de mise en ligne	01/04/2022
Date de transmission au Recteur	01/04/2022

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération portant compte financier de la Fondation Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'année 2021

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et R. 719-100 et suivants;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu la circulaire du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2022 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération du Conseil de gestion de la Fondation Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 7 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

Article 1^{er} :

Les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'année 2021 :

- 283 835,98 € d'autorisations d'engagement dont :
 - Personnel : 208 612,90 €
 - Fonctionnement : 73 537,63 €
 - Investissement : 1 685,45 €
- 288 560,39 € de crédits de paiement dont :
 - Personnel : 208 612,90 €
 - Fonctionnement : 78 262,04 €
 - Investissement : 1 685,45 €
- 556 623,00 € de recettes
- + 268 062,61 € de solde budgétaire

Article 2 :

Les éléments d'exécution comptable suivants pour l'année 2021 :

- + 577 612,61 € de variation des disponibilités (trésorerie)

Délibération CA/2022-03-18/02

- + 7 905,31 € de résultat patrimonial
- + 281 844,96 € de capacité d'autofinancement
- + 196 266,27 € de variation de fonds de roulement

Il est rappelé que la Fondation ne dispose pas de compte de trésorerie.

Délibération CA/2022-03-18/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 31 mars 2022

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.